



Commission Paritaire Administrative n°2

Mouvement de mutation locale des Contrôleurs 2019

Marseille (13), le 28 juin 2019

Monsieur le Président,

Initialement prévue hier, cette C.A.P.L. se tient finalement aujourd'hui en seconde convocation suite au boycott des organisations syndicales. En effet, hier, le Directeur Régional et le Préfet recevaient en Préfecture les maires du département impactés par votre déclinaison locale de la « *Géographie revisitée* ». Il nous est apparu nécessaire, en responsabilité, de saisir cette opportunité de venir à la rencontre des élus afin d'apporter la contradiction à vos arguments mensongers concernant le maillage territorial et les conditions d'exercice des missions régaliennes qui nous sont aujourd'hui dévolues. Nous reviendrons sur ce funeste projet dont nous réclamons l'abandon un peu plus loin.

Notre Direction fait partie des quatorze Directions qui mettent en œuvre dès le 1er septembre 2019 la départementalisation des affectations. Solidaires Finances Publiques rappelle que dès le premier jour nous avons détecté et dénoncé tout le danger que représente cette destruction des droits et garanties des agents en terme de mobilité choisie. Le Directeur Général de l'époque avait expliqué que les règles de mutation issues de la fusion avaient été trop en faveur de l'agent au détriment de l'intérêt du service. Il s'est donc empressé de détruire les fondements des règles fusionnées. Ces règles étaient certes imparfaites mais élaborées par l'Administration dans l'intérêt des droits collectifs et individuels des agents de la DGFIP. Le but recherché par l'Administration n'est pas de transférer la charge des travaux des C.A.P. nationales aux C.A.P. locales, le but ultime de cette réforme est de supprimer les garanties de maintien à la commune lors d'une

réorganisation ou suppression de poste / service. Cette règle protectrice pour les agents était un frein pour cette Administration qui gère uniquement des ressources et non plus des hommes et des femmes. Désormais, vous avez les mains libres pour mettre en œuvre la « *Géographie revisitée* », et tout le démantèlement des missions et services de la DGFIP en suivant le cap "Action publique 2022".

Nous rappelons également que les niveaux de priorités mis en œuvre par l'Administration est une atteinte d'une part à l'ancienneté et d'autre part contraire à la loi lorsque les mouvements internes pour convenances personnelles passent avant les rapprochements des collègues arrivant de l'extérieur. Et que dire au passage du rallongement des délais de séjour entre deux mutations qui n'est qu'un obstacle de plus à la mobilité choisie des agents. De plus, et sans que cela ne soit mentionné nulle part dans l'instruction officielle, les agents participant au mouvement local de 2019 ne pourront prétendre à participer au mouvement national 2020.

La départementalisation est un recul collectif pour les droits à mobilité choisie. Il n'en demeure pas moins que la Direction Générale a imposé des règles de mutations. Notre rôle d'élus en C.A.P. locale consiste donc d'une part à vérifier à ce que vous appliquiez correctement l'ensemble de vos règles et d'autre part à défendre les situations individuelles qui nous sont confiées.

Sur le sujet crucial des effectifs, la catégorie B est fortement touchée par des vacances de postes puisque au niveau local, il faut bien avoir à l'esprit que la situation projetée des effectifs en catégorie B affiche un déficit de 42 agents. Tout cela ayant malheureusement pour conséquence dramatique de dégrader fortement les conditions de travail des agents déjà très sollicités depuis de nombreuses années.

Cette situation critique en matière d'effectif revêt une dimension encore plus critique avec la communication de votre projet de déclinaison locale de la « *Géographie revisitée* ». Lors de votre présentation aux organisations syndicales du 11 juin, vous avez refusé catégoriquement notre demande de prise en compte des modifications de demandes de mutation locale éventuellement générées par vos hypothèses de restructuration. En effet, votre projet a été publié en deux temps le 6 et le 11 juin, soit bien après la date limite de dépôt des demandes de mutation du 10 mai, prenant ainsi au piège les agents.

Dans un contexte global de rigueur « anti-fonctionnaires » (dynamitage du statut de la Fonction Publique, remise en cause de l'organisation et du périmètre des missions de l'Action publique...), et alors qu'elle a déjà été particulièrement fragilisée ces 15 dernières années (40.000 suppressions d'emplois notamment), la DGFIP est aujourd'hui menacée d'un véritable dépeçage.

Le Gouvernement axe sa communication sur un affichage trompeur. Ainsi, la mise en avant du développement des « points de contact » grâce au développement des Maisons France Service (M.F.S.) apparaît comme un gage de densification de la présence de l'État dans les territoires. Or, le maillage territorial de la DGFIP est en réalité particulièrement attaqué. Cette attaque brutale et inédite repose aussi bien sur la forte réduction du nombre d'implantations réelles que sur l'atomisation des structures de travail.

Inefficace pour l'utilisateur et dangereux pour les agents, la « *Géographie revisitée* » n'appelle qu'une seule réponse de la part du premier syndicat à la DGFIP : c'est non ! Solidaires Finances Publiques revendique le retrait pur et simple du projet Darmanin – Fournel - Bonnet.

Nous défendons des propositions favorisant le service public et les droits des agents. Le Gouvernement veut reconquérir les territoires ? Nous défendons la consolidation et le développement du maillage via des services étoffés en effectif, avec pleine compétence sur nos missions. Le Gouvernement réfute le basculement vers une mobilité forcée ? Nous l'exhortons à officialiser, par écrit, les garanties des agents.

Pour permettre aux agents de remplir leurs missions dans de bonnes conditions professionnelles et personnelles, pour défendre les agents et le service public (emplois, missions, structures...), Solidaires Finances Publiques n'entend pas abandonner la lutte, et cherchera à mobiliser les agents, les élus et les usagers.

Par ailleurs, nous constatons qu'un nombre important de postes ont été gelés « *par nécessité de service* ». Ces gels concernent tous des S.I.E.. Ainsi, nombre de collègues contrôleurs stagiaires ne pourront pas occuper de poste de première affectation dans le respect de leur dominante de scolarité. Allez-vous respecter cette dominante de scolarité dans leur affectation en qualité d'A.L.D. ? Qu'en sera-t-il de ces collègues au moment du mouvement de mutation local de l'année prochaine ? Quelles justifications plus précises que la simple « *nécessité de service* » pouvez-vous nous apporter quant à ces gels de postes ? Doit-on y voir la préparation du grand mécano de la « *Géographie revisitée* » qui projette de pulvériser aussi bien les missions que les structures, et particulièrement des S.I.E. ?

Enfin, alors que leur Division a été démantelée suite à la création des C.S.R.H. et du S.I.A., les collègues de la Division des Ressources Humaines ont dû essuyer les plâtres de ces nouvelles règles et ont ainsi accompli un travail remarquable.

Pour conclure, nous rappelons que nous voterons contre ce mouvement en raison de la situation dramatique des effectifs et à cause de la régression des droits des agents due aux nouvelles règles de gestion.